



REGLEMENT CYCLO'TOUR MATÉRIEL VÉLO 2026

Tout participant à l'une des épreuves du Cyclo'Tour Matériel Vélo reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses dans son intégralité.

Article 1 : Le Challenge et son calendrier

Le Cyclo'Tour Matériel Vélo est un challenge regroupant des cyclosportives comportant la mesure de performance individuelle et l'édition d'un classement.

Il y aura 6 épreuves. A l'issue de la saison, nous garderons les 4 meilleurs résultats de chaque participant.

Tous les participants, à au moins une manche, figureront au classement général du **Cyclo'Tour Matériel Vélo 2026**. Tout participant ayant pris le départ de 4, 5 ou 6 épreuves recevront 30 points de bonus par manche supplémentaire pour les récompenser de leur fidélité (soit 30, 60 ou 90 points bonus).

Pour être récompensé lors de la remise des prix finale, il faudra être **classé à au moins 4 manches** et être présent lors de cette remise des prix (au Raid des Alpilles). Aucun lot ni trophée ne sera envoyé.

Sur chacune des épreuves, un règlement spécifique dictera les règles de l'épreuve. Tout participant s'engage à l'avoir lu et accepté lors de son inscription.

Les épreuves du Challenge Cyclo'Tour Matériel Vélo 2026 sont les suivantes :

- ✓ Cyclo Sud Bourgogne : samedi 25 avril à Viré ;
- ✓ Lozérienne Cyclo : 10 mai à la Canourgue ;
- ✓ GF Sybelles La Toussuire : 14 juillet à La Toussuire ;
- ✓ Etape Sanfloraine : 09 août à Saint-Flour ;
- ✓ dVélos Lac d'Annecy : 4 octobre à St-Jorioz ;
- ✓ Raid des Alpilles : 18 octobre à Maussane les Alpilles ;



Article 2 : Le classement et sa cotation

Tous les parcours chronométrés seront soumis à une cotation. 3 étant le niveau le plus élevé et 1 le niveau le moins élevé.

La cote 3 correspond aux petits parcours chronométrés.

La cote 2 correspond aux moyens parcours chronométrés.

La cote 1 correspond aux grands parcours chronométrés.

Article 3 : Classement par équipe

Un Classement Equipe sera mis en place sur le Challenge Cyclo'Tour Matériel Vélo . Pour figurer au classement, une équipe doit être composée d'au minimum 5 coureurs et s'inscrire via les inscriptions groupe/équipe.

Après chaque manche, le classement sera fait en additionnant les points Challenge des 4 meilleurs membres de l'équipe au classement general. Ces 4 personnes peuvent être différentes sur chaque manche. Si l'équipe est représentée par plus de 4 personnes dans les classements de la manche, seuls les 5 meilleurs résultats de cette équipe seront pris en compte dans le classement par équipe. Il n'y aura pas de récompense équipe sur les différentes épreuves mais uniquement une récompense lors de la finale.

A l'issue de la saison 2026, la meilleure équipe sera récompensée lors de la remise des prix finale sur le Raid des Alpilles le 2026.

Pour figurer dans ce classement final, l'équipe doit avoir effectué au moins 4 manches du Challenge Cyclo'Tour Matériel Vélo .

Article 4 : les catégories

Les catégories du Cyclo'Tour Matériel Vélo 2026, s'alignent sur la réglementation internationale qui prévoit des tranches d'âges de 5 en 5 ans et sont maintenant conformes aux catégories des différents Championnats Masters et Amateurs sur route.

Dames : 9 catégories / Hommes : 9 catégories / Handisport : 1 catégorie

NOTA : Ces catégories seront celles du classement général du Challenge, aucune obligation n'est faite aux organisations de les mettre en application sur les épreuves, bien que cela soit souhaitable, les classements généraux étant édités à partir des années de naissance.

L'âge et la catégorie de chacun est déterminé par rapport à l'année de naissance.

Dame		Homme			Handisport	
FA	17 à 29 ans	2009 à 1997	MA	17 à 29 ans	2009 à 1997	H



F1	30 à 34 ans	1996 à 1992	M1	30 à 34 ans	1996 à 1992	Handisport
F2	35 à 39 ans	1991 à 1987	M2	35 à 39 ans	1991 à 1987	
F3	40 à 44 ans	1986 à 1982	M3	40 à 44 ans	1986 à 1982	
F4	45 à 49 ans	1981 à 1977	M4	45 à 49 ans	1981 à 1977	
F5	50 à 54 ans	1976 à 1972	M5	50 à 54 ans	1976 à 1972	
F6	55 à 59 ans	1971 à 1967	M6	55 à 59 ans	1971 à 1967	
F7	60 à 64 ans	1966 à 1962	M7	60 à 64 ans	1966 à 1962	
F8	65 à 69 ans	1961 à 1957	M8	65 à 70 ans	1961 à 1957	
F9	70 ans et +	1956 et avant	M9	70 ans et +	5 et avant	

Article 5 : les grille de points

5.1 : Classement général :

A l'issue de chaque manche, des points seront attribués aux participants en fonction de leur place au classement et de la grille correspondante à la cotation de leur parcours, **cela correspond au classement général**.



1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}	12 ^{ème}	...	30 ^{ème}	31 ^{ème}	...	100 ^{ème}	101 ^{ème}	466 ^{ème}	...		
650	640	630	620	610	605	600	595	590	585	582	579		-3 pt/place	525	523		-2 pt/place	385	384	10	10



1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}	12 ^{ème}	...	30 ^{ème}	31 ^{ème}	...	100 ^{ème}	101 ^{ème}	325 ^{ème}	...		
500	490	480	470	460	455	450	445	440	435	432	429		-3 pt/place	375	373		-2 pt/place	235	234	10	10



1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}	12 ^{ème}	...	30 ^{ème}	31 ^{ème}	...	100 ^{ème}	101 ^{ème}	175 ^{ème}	...
350	340	330	320	310	305	300	295	290	285	282	279	-3 pt/place	225	223	-2 pt/place	85	84	10	10

5.2 : Classement par catégorie :

Nouveauté en 2026, à l'issue de chaque manche, des points seront attribués aux participants en fonction de leur place au classement par catégorie, **cela correspond au classement par catégorie**.



1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}	12 ^{ème}	...	30 ^{ème}	31 ^{ème}	...	100 ^{ème}	101 ^{ème}	466 ^{ème}	...
650	640	630	620	610	605	600	595	590	585	582	579	-3 pt/place	525	523	-2 pt/place	385	384	10	10



1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}	12 ^{ème}	...	30 ^{ème}	31 ^{ème}	...	100 ^{ème}	101 ^{ème}	325 ^{ème}	...
500	490	480	470	460	455	450	445	440	435	432	429	-3 pt/place	375	373	-2 pt/place	235	234	10	10



1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}	12 ^{ème}	...	30 ^{ème}	31 ^{ème}	...	100 ^{ème}	101 ^{ème}	175 ^{ème}	...
350	340	330	320	310	305	300	295	290	285	282	279	-3 pt/place	225	223	-2 pt/place	85	84	10	10



Article 6 : le classement et récompenses

A l'issue de chaque épreuve le classement général et le classement général par catégorie sera publié au plus tard le mardi après l'épreuve sur le site www.cycling-challenge.fr

2 maillots de leader seront remis lors de la remise des prix de l'épreuve :

- 1^{er} homme -> maillot bleu
- 1^{ère} Dame -> maillot rose

Les maillots devront obligatoirement être portés par les leaders des classements, sous peine de non-comptabilisation des points de l'épreuve pour le classement général.

A l'issue de la saison, lors de la remise des prix du Raid des Alpilles les catégories suivantes seront récompensées :

- ✓ Les 3 premiers du Scratch Homme et Dame
- ✓ Le premier de chaque catégorie

Article 7 : Pack Saison de 3 à 6 épreuves

Le PACK SAISON est un pack regroupant les inscriptions à plusieurs épreuves du Cyclo'Tour Matériel Vélo 2026. L'inscription au PACK SAISON se fait exclusivement en ligne via le site internet : <https://cycling-challenge.fr/inscriptions/>.

Ouverture des inscriptions le 20 novembre 2025 :

Pack	1 ^{er} tarif limité à 10 unités	2 ^{ème} tarif jusqu'au 28 février 2026
Pack 3 épreuves	90 €	105 €
Pack 4 épreuves	120 €	140 €
Pack 5 épreuves	150 €	175 €
Pack 6 épreuves	180 €	210 €

Les inscriptions se clôtureront le **28 février 2026 23h59**.

Le prix de l'inscription comprend :

- L'inscription à chaque épreuve choisie ;
- Un bidon collector CYCLING CHALLENGE;
- Un dossard personnalisé ;
- Une place garantie en sas prioritaire sur chaque épreuve (si la formule chrono a été choisie).



SAISON 2026
6 CYCLOSPORTIVES

CYCLO
TOUR

 MATERIEL-VELO.COM

Le participant choisira lors de son inscription les épreuves et le(s) parcours de son choix (format rando ou chrono). Le tarif du pack restera le même peu importe ces choix.

La souscription au pack se fait pour un seul et même participant. En cas d'empêchement, il n'est pas possible pour le participant de céder ou de revendre son dossard sur une des épreuves.

Le bidon sera distribué au participant lors de sa participation à la première épreuve de son pack.

Tout participant au pack saison reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement ainsi que de chaque règlement d'épreuve constituant son pack et en accepte les clauses dans son intégralité.

Assurance annulation :

L'organisation propose d'assurer l'inscription contre toutes causes accidentelles et imprévisibles qui rendraient impossible votre participation au pack saison

Nous vous proposons de souscrire à l'assurance qui vous permet, sous certaines conditions de vous faire rembourser 80% du montant des droits d'inscription (hors option et frais de services).

Cette assurance :

- Couvre toutes les causes imprévisibles et accidentelles survenues entre votre inscription et la date de la première course ;
- Est Valable jusqu'à 72 h après l'événement ;
- Assure une garantie si COVID 30 jours avant l'épreuve ;
- Permet un Remboursement en 72H si dossier complet ;
- Est Valable dans le monde entier.
- Cette assurance est vendue au tarif de 12 / 16 / 20 / 24 / 28 € en fonction du pack choisi à l'inscription.

Article 8 : Droit à l'image

Par sa participation au Cyclo'Tour Matériel Vélo , chaque concurrent autorise expressément l'organisateur ou ses ayants droit à utiliser, faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.